

ELECTIONS IN CANADA.

**AUTHORITATIVE STATEMENT OF
THE GOVERNMENT OF CANADA ON
THE ENFORCEMENT OF THE
MILITARY SERVICE ACT.**

“It is the intention of the Government that the service of a number of members of any family during the present war shall be taken into account in considering exemption to other members of the same family from compulsory service under the Military Service Act. The instructions of the Military Service Council to the Tribunal are along this line, and in case any Tribunal or Appellate Tribunal should fail to act accordingly, the Minister of Militia and Defence, under the powers vested in him, will discharge from military service members of any family to whom exemption has been improperly refused.”

Printed and Published by Page R
Thomas, Lts., 131, Finabury
Pavement, London, E.C.

LES ÉLECTIONS AU CANADA.

**ÉNONCÉ AUTORISÉ
DU GOUVERNEMENT DU CANADA
SUR LA MISE À EXÉCUTION DE LA
*LOI SUR LE SERVICE MILITAIRE***

« Il est dans l'intention du Gouvernement de prendre en compte le service, durant la présente guerre, dans le cadre de la *Loi sur le service militaire*, des membres d'une même famille dans l'exemption du service obligatoire d'autres membres de ladite famille. Les directives du Conseil du service militaire au tribunal vont en ce sens et, si un tribunal ou le tribunal d'appel ne s'y conformaient pas, le ministre de la Milice et de la Défense, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, procédera à la démobilisation de membres d'une famille à qui une telle exemption aura été refusée. »

Imprimé et publié par Page R
Thomas, Lts., 131, Finabury
Pavement, Londres, E.C.